



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune Le Parc**

SEANCE DU 2 Septembre 2026

Nombre de Membres

Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	16	17

Vote

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

**Date de convocation
18 Août 2026**

**Date d'affichage
04 Septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six le deux Septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle de la mairie Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents : LENEVEU Marc, POUILLAIN Didier, LÉVESQUE Catherine, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, CHALLIER Catherine, POULAIN Franck, LAUNAY Maryline, GASTBOIS Élise, LECERF Sylvain, HARIVEL Dominique, BOUCAUD Daniel, DEBRUYNE Alexandra, LEVEQUE Chloé, Thomas HÉDOU.

Absents excusés : DUBOIS Jérôme, ANFRAY Anne, MEIGNÉ Laurence

Procurations :

Anne ANFRAY ayant donné procuration à Daniel BOUCAUD
Jérôme DUBOIS ayant donné procuration à Cloé LEVÊQUE
Laurence MEIGNÉ ayant donné procuration à Emilie MARTIN

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2026-073

Participations sorties scolaires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de participation financière pour 2 élèves du collège de CHALLEMEL LACOUR Avranches, ayant participé à des sorties scolaires (séjour Bruxelles DEBRUYNE Pauline et ANFRAY Hugo du 3 Mars 2026 au 5 Mars 2026) durant l'année scolaire 2025/2026.

Mme Alexandra DEBRUYNE et Daniel BOUCAUD ayant la procuration de Anne ANFRAY ne participeront pas au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **avec 17 voix pour** de participer à hauteur de 40 euros par enfant une fois dans l'année. Cette somme sera versée directement aux familles.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour extrait conforme, Le Maire
Marc LENEVEU

Certifié exécutoire par le maire
Compte tenu de la réception à la
Sous-Préfecture le
Et la publication le
Le Parc, le.....
Le Maire, Marc LENEVEU

